

L'UNIVERSITARISATION : c'est parti!

DEUST PTP

Préparateur/technicien en pharmacie

Pr Françoise BRION

*1^{res} Journées francophones
de la préparation magistrale
11 mars 2022*

DEUST = Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 :

Expérimentation d'universitarisation des formations des professions paramédicales dans le cadre de la loi **Ma santé 2022** (lancée en septembre 2018).

Après les professions d'infirmière, de masseur-kinésithérapeute, de maïeutique, l'ensemble des professions paramédicales est concerné : orthophonie, orthopsie, audioprothèse, ergothérapie, psychomotricité, podologie, pédicurie, **technicien de laboratoire et préparateurs....)**

En bref : Les péripéties d'une création(1)



Dépôt des dossiers expérimentaux de chaque faculté le 20/11/2020

Janvier 2021 : nouvel interlocuteur au MESRI, changement de stratégie

Cadrage national pour l'expérimentation

Elaboration d'une fiche RNCP 35719

MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

RNCP : répertoire national des certifications professionnelles

En bref : Les péripéties d'une création(2)



Re-dépôt d'un dossier d'accréditation par site fin mai 2021

Avis favorable de la DGSIP sur la fiche RNCP le 27 mai 2021

Agrément de 11 Facultés semaines du 10 au 20 juin 2021 par le CNESER

Septembre 2021 début des enseignements dans 7 facultés :
BESANCON, LYON1, NANTES, PARIS CENTRE, REIMS, STRASBOURG, TOURS.

DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'intégration professionnelle
CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

BP /DEUST : les spécificités (1)



	BP	DEUST
Accès à la formation	Bac ou équivalent Contrat signé	Parcoursup + passerelle études de santé Contrat signé VAE pour les BP diplômés
2 (3)ans d'études	en alternance Contrat d'apprentissage (90%), de professionnalisation (10%) et FC	en alternance Contrat d'apprentissage (90%), de professionnalisation (10%) et FC
Référentiel	1997	Actualisé
Validation	Examen national final au terme des 2 ans	CC et examens semestriels /an Validation indépendante des semestres. Validation DEUST1 obligatoire pour passer en Deust 2

BP /DEUST : les spécificités (2)



	BP	DEUST
Prise en charge	CFA	CFA + Université
Enseignements (Temps de travail hebdomadaire 35h)	1,5 à 2j/s CFA Cours/groupe de 20 à 30 apprentis (équivalent ED) 3 à 3,5j/s officine	16h=2j/s CFA (70 à 85 % des cours) ou fac (15 % minimum des cours) 19h=3j/s officine
Reconnaissance du diplôme	Bac niveau 4 BP national	(BAC+2) niveau 5 Diplôme universitaire 60 ECTS/an (40 ECTS théorie + 20 ECTS pratique)

DEUST : demander le programme...(1)



Pour l'ensemble du DEUST (DEUST1 + DEUST2), 6 blocs de compétences à acquérir...

(fiche RNCP)

1 - Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge.

2 – Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques.

3 – Agir en matière de prévention

4 – Gérer des flux pharmaceutiques

5 – Se situer en tant que professionnel de santé

6 – Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle



Chaque université a défini :

1 des UGE unités générales d'enseignement et des UE au sein des 6 blocs de compétence.

EX à Paris Centre

UGE 1 : Savoirs scientifiques fondamentaux

UGE 2 : Savoirs scientifiques appliqués

UGE 3 : Sciences thérapeutiques et pharmacotechniques

UGE 4 : Vie de l'officine : Législation

UGE 5 : Pratique professionnelle au quotidien

2 les conditions de validation

Incertitudes Immédiates



1) DEUST PTP = BP national actuel

Dispense totale actée avec la DGESCO : promulgation du décret toujours en attente.

Le BP reste enseigné (70 CFA en France)

2) Evaluation financière toujours inconnue : négociation avec la branche professionnelle, pour la pharmacie d'officine la CPNEFP et France compétences.

Dossier envoyé le 16/04/2021 sur la base de 9500€ contre 6000€ le BP actuel. Rôle des OPCO?

3) Plan 1 jeune, 1 solution : devenir de l'aide exceptionnelle aux employeurs de salariés en contrat de professionnalisation après le 30/06/2022

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

CPNEFP : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la pharmacie d'officine

OPCO : Opérateur de compétences



Remplacement du Deust par une Licence de préparateur/technicien spécialisé officine/hôpital ? Décision janvier 2023?????

Devenir du BP et des CFA non universitarisés : disparition ou maintien?

Co-existence de préparateurs de 2 niveaux : définition d'un nouveau métier?

Place respective des pharmaciens d'officine et plus particulièrement des pharmaciens adjoints par rapport à ces nouveaux préparateurs?

Apparition de nouveaux acteurs suite à la loi « avenir professionnel » qui libère l'offre de formation en apprentissage